

Lettre ouverte à :

Euralis semences, Caussade Semences, Maïsadour semences, RAGT, Limagrain, Pioneer semences SAS, KWS maïs France, Syngenta, Terrena, Triskalia, Arterris, Terre du Sud, Lur Berri, et toute société faisant négoce de maïs génétiquement modifié Mon 810

Mercredi 22 février 2012

Objet : Demande de clarification concernant la commercialisation de semences de maïs Mon 810 sous licence Monsanto en vue des semis du printemps 2012

Madame, Monsieur,

Le 28 novembre 2011, sur requête de nombreuses sociétés semencières, de coopératives, d'EARL et d'exploitants agricoles, le Conseil d'État annulait le moratoire sur la culture de maïs génétiquement modifié Mon 810.

Vous ne pouvez pas ignorer que le même jour le gouvernement annonçait qu'il allait prendre une nouvelle mesure d'interdiction de semis de ce type de maïs avant le printemps 2012. Cette annonce a été réitérée de nombreuses fois. Enfin, le lundi 20 février 2012, le gouvernement a demandé officiellement à la Commission européenne de « suspendre d'urgence l'autorisation de mise en culture des semences de maïs Mon 810 dans l'Union européenne en application de l'article 34 du règlement (CE) 1829/2003 », confirmant son intention d'interdire le semis de Mon 810 en 2012 et jusqu'à nouvel ordre.

Le 23 janvier dernier, Monsanto, dans un communiqué de presse, affirmait qu'il ne commercialiserait pas de maïs Mon 810 pour la campagne 2012 et au delà. Cependant, le lendemain, dans un article du *Figaro* on pouvait lire : « (...) L'annonce mardi, par la société Monsanto France, qu'elle ne distribuerait pas de semences de Mon 810 en France en 2012 ne devrait rien changer à la donne car d'autres entreprises semencières locales commercialisent des variétés porteuses du gène Mon 810 (...) »

Nous avons par ailleurs connaissance qu'un certain nombre d'exploitants agricoles du Sud Ouest ont commandé et peut-être reçu des sacs de ces semences. Les maïsiculteurs désirant semer du maïs génétiquement modifié sont dans une situation singulière. Depuis le 28 novembre, ils peuvent légalement acheter sur le marché français des semences de maïs génétiquement modifié, tout en sachant qu'il leur sera interdit de les semer.

Vous ne pouvez pas ignorer non plus la décision de la Cour européenne de Justice qui déclare le miel contenant du pollen OGM interdit à la consommation humaine. La distribution de semences de maïs transgénique – et donc sa mise en culture – aura de très fortes implications sur la filière apicole.

Est-il concevable d'accroître les difficultés de cette filière voire de la faire disparaître ?

Distribuer des semences de maïs Mon 810, c'est aujourd'hui volontairement et en toute connaissance de cause participer à la renaissance de fortes tensions dans les campagnes dès le printemps.

Pour les agriculteurs, des alternatives au maïs transgénique existent.

Distribuer des semences de maïs génétiquement modifié, c'est volontairement et en toute connaissance de cause conduire de nombreux apiculteurs à la faillite.

Pour eux, aucune alternative possible.

Distribuer des semences de maïs génétiquement modifié, c'est volontairement et en toute connaissance de cause imposer la coexistence aux agriculteurs qui travaillent en bio ou sans OGM, et à ceux qui cultivent des maïs population, tout en sachant que cette coexistence est impossible.

Pour eux, aucune alternative n'est possible.

70 % des Français ne veulent pas d'OGM ni dans les champs, ni dans leurs assiettes.

**Nous vous demandons de clarifier vos intentions concernant
la commercialisation de semences de maïs Mon 810 sous licence
Monsanto, en vue des semis du printemps 2012.**

Une délégation de citoyens représentants des associations signataires de cette lettre ouverte vous sollicitera suite à ce courrier et attendra des réponses précises sur la réalité de commercialisation de semences de maïs Mon 810.

Organisations signataires de ce courrier : Les Amis de la Terre, Greenpeace, FFAP (Fédération française des apiculteurs professionnels), Les Faucheurs volontaires d'OGM, Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Confédération paysanne Aveyron, Confédération paysanne Tarn, Confédération paysanne Tarn et Garonne, Confédération paysanne Aude, Confédération paysanne Ardèche, Fédération Nature & Progrès, Mouvement de l'agriculture bio-dynamique, Cohérence, BIO d'Aquitaine, Vigilance OGM 47, Vigilance OGM 33, Loiret sans OGM, Vigilance OGM 69, Collectif contre les OGM 31, Vigilance OGM 18, OGM dangers, CSFV Millevaches, Zer'OGM 42, Environnement et Nature Burdigues, OGM Non merci 01, CST PIAF 82, Collectif OGM 35, Collectif anti OGM 66, Collectif anti OGM du Narbonnais, CAPASO (Collectif audois pour une agriculture sans OGM), Vigilance OGM 81, Autun Morvan écologie, Vigilance OGM 21, Collectif 89 action citoyenne OGM pesticides, Veille au grain Bourgogne, Cnad (Collectif nivernais pour une agriculture durable), les Croqueurs de pommes du terroir du Jarez, Corabio, CDAFAL 42 (Conseil départemental des associations familiales laïques 42), Accueil paysan Bourgogne.

Contact : alerte.Mon810.2012@gmail.com